

DEPARTEMENT des YVELLES



MAIRE de NÉZEL (78410)

**COMPTE RENDU DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE DU MARDI 18 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le mardi 18 décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Hélène MAHAUT, Sandrine PINCON, Micaela PTAK, Daniel RENAULT, Angélique MENAGE, Micheline VOINIER, Thierry LABARTHE

Pouvoirs : François-Rémy MONNIER à Dominique TURPIN ; Stéphane ANGOT à Micheline VOINIER ; Fabienne BECHET à Daniel RENAULT.

Absent : Laurent LORTHIOS

Secrétaire de séance : Stéphane ANGOT

Formant la majorité des membres en exercice.

INFORMATIONS

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre est validé à l'unanimité.

Commission Départementale de Coopération Intercommunale

La contre-proposition présentée par Monsieur François Bony, Président de la Communauté de Communes Seine Mauldre, demandant le maintien du périmètre de l'intercommunalité avec les communes de Bouafle et Flins-sur-Seine, a été rejetée par la commission Départementale de Coopération Intercommunale lors de la séance du 12 décembre 2012.

C'est donc la proposition d'extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Vexin-Centre-Seine-Aval aux communes de Bouafle et Flins-sur-Seine, qui devrait être arrêtée par le préfet dans les semaines qui viennent.

Monsieur François Bony a fait savoir par la presse, qu'il userait de tous les recours contre cet arrêté.

Le vendredi 07 décembre, Monsieur Dominique Turpin, Maire de Nézel et Catherine Delaunay, Maire d'Aulnay-sur-Mauldre, avaient été reçus par le préfet à Versailles, pour avis.

Ensemble ils ont défendu la position de François Bony en argumentant contre le démantèlement de la CCSM.

Les communes et la Communauté de Communes seront amenées à délibérer à nouveau pour avis, dès réception de l'arrêté du préfet.

La RD191, point noir de notre village

Monsieur le Maire informe le conseil avoir été sollicité à plusieurs reprises par des Nézelais qui s'interrogent sur le devenir de la déviation de la RD 191.

A cet égard, il leur a rappelé les principales conclusions des études menées par le département qui montrent la nécessité de résoudre dans le même temps, les problèmes liés à l'augmentation du trafic sur les axes de raccordement à cette voie nouvelle, c'est-à-dire d'inclure dans le périmètre de travail, la saturation au sud de la RN12. Clairement, la position du Président du Conseil Général à ce jour, est de ne pas aller plus en avant sur la déviation de la vallée de la Mauldre, tant que des solutions permettant de redonner à la RN12 et à la RN10 leur fonction d'itinéraire privilégié de transit n'auront pu être dégagées avec l'Etat...

Aussi, Monsieur le Maire de Nézel avait saisi Laurent RICHARD, notre Conseiller Général afin qu'il entende nos préoccupations face à ce nouveau statu quo, et que soient trouvées de nouvelles pistes : déviation poids lourds, déviation locale... Toutes solutions pouvant amener plus de sérénité vis à vis de cette déraisonnable traversée de la RD 191 dans notre village.

Pourtant, même si plus d'une commune souffre de la même situation que la nôtre (bien que nous soyons le village le plus touché par ce problème), étonnement, de nombreuses manifestations ont été instiguées par des détracteurs des projets de déviation mais aucune association n'existe en faveur de projet de déviation.

Monsieur le Maire et le conseil municipal invitent et encouragent les Nézelais intéressés par cette idée de venir se faire connaître en mairie ou d'envoyer un mail à mairiedenezel@wanadoo.fr.

Monsieur Le Maire a chargé la commission travaux de poursuivre les solutions alternatives permettant de palier à la dangerosité de la RD 191. Récemment, lors d'un entretien avec le préfet à Versailles, il n'a pas manqué de lui faire part de l'incivisme des automobilistes lors de la traversée et, au nom du conseil des sages, a sollicité l'installation d'un radar à l'entrée de notre village.

Recettes locatives supplémentaires par investissement hautement subventionné

Nous avons reçu une notification de la préfecture nous indiquant que le projet de création d'un escalier extérieur sur le bâtiment communal de la micro-crèche a été retenu. Pour mémoire ce projet sera financé à 80 % (20% par la réserve parlementaire, 40% par la CCSM et 20% par la DETR) et permettra à terme, d'augmenter les recettes locatives de la commune en accédant en toute conformité aux logements situés au-dessus de la micro-crèche Pomme d'Api.

Le nouveau site internet de la commune, à l'heure du Web 3.0

A l'occasion des vœux du Maire samedi 12 janvier, le nouveau site communal sera mis en ligne à l'adresse suivante : <http://nezel.fr>

Par la modernisation de notre site internet, il nous tenait à cœur de créer un site participatif, plus intuitif, intégrant les réseaux sociaux comme facebook, afin de mettre tous les nezellois au centre de notre écoute et de nos préoccupations.

Pour la gestion du contenu, nous avons opté pour un outil souple, nous permettant d'actualiser le site en interne au quotidien, avec une grande réactivité, comme un blog, tout

en travaillant son ergonomie afin qu'il ressemble à un magazine. Vous pourrez y découvrir notre actualité locale, des informations pratiques, un agenda, ainsi que des services en ligne mais aussi des photos, des vidéos qui viendront agréablement compléter les articles de notre journal local qui, bien sûr, va perdurer en changeant de formule : plus thématique, plus événementiel, plus léger. Nous espérons que vous prendrez plaisir à visiter cette mairie virtuelle accessible 24h/24, que nous avons voulu centrer sur les besoins aussi bien de nos adolescents, que des plus grands, sans oublier nos toujours jeunes.

Comptes rendus de réunion

- **Association locale 'Peinture sur soie'** : La Peinture sur soie nous a adressé le procès-verbal de son assemblée générale qui s'est tenue le 23 novembre 2012.

Nous avons reçu également les derniers comptes rendus syndicaux du :

- **SIEED** (Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Déchets),
- **SEY** (Syndicat d'Énergie des Yvelines),
- **SIEHVS** (syndicat intercommunal des établissements pour handicapés du Val de Seine).

Ces documents sont tenus à la disposition des conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR

Deux ajouts à l'ordre du jour sont proposés : le premier concerne la représentation des élus dans les syndicats intercommunaux. Le deuxième sujet concerne une demande de prorogation de permission de voirie par Orange/France Télécom. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

- 1) Indemnités de conseil et de budget allouées aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes
- 2) Opération de classement d'office dans le domaine privé de la commune des Cottages de Nézel et lancement de l'enquête publique
- 3) Représentation des élus dans les syndicats intercommunaux.
- 4) Prorogation de permission de voirie Orange/France Télécom

1) Indemnités de conseil et de budget allouées aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes
DLB 2012/57

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil municipal, Décide à l'unanimité d'attribuer l'indemnité de conseil à Madame Catherine GIRARD-FOURNET au taux de 100% soit 335.40 euros bruts pour la période du 1er mai au 31 décembre 2012.

2) Opération de classement d'office dans le domaine privé de la commune des Cottages de Nézel et lancement de l'enquête publique
DLB 2012/58

A la demande de l'ASL des Cottages, le conseil municipal a souhaité résoudre une problématique ancienne. Pour mémoire le conseil municipal avait délibéré le 23 juin 2011 en faveur de la procédure de classement d'office pour la rétrocession de la voirie des Cottages.

Le dossier d'enquête, en totale concertation avec les riverains des Cottages par la tenue de plusieurs réunions préparatoires, a été constitué et présenté aux membres du conseil le 28 novembre dernier :

- Plan d'alignement des voies,
- Extrait du plan cadastral informatisé.

La nomenclature des voies est la suivante :

- des rues de la Terrienne, ruelle des Moulinets, impasse Corot, impasse des Belles-Vues. Ces voies sont en bon état d'entretien.
- Le bassin de rétention cadastré : AC 127 et AC128.

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'avis de la commission finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

1° - approuve l'engagement de la procédure de classement d'office des voiries des cottages et du bassin de rétention en vue de l'incorporer dans le domaine public.

2°- approuve le dossier de classement d'office destiné à être soumis à l'enquête publique préalable au classement d'office.

3° - autorise Monsieur le Maire à conduire la procédure administrative, notamment s'agissant de la prescription de l'enquête publique préalable au classement d'office, et à saisir Monsieur le Préfet en cas d'opposition des propriétaires.

4°- maintien son rejet de la demande de rétrocession de l'antenne collective dans le domaine public, qui serait contraire au principe d'égalité de traitement des administrés.

3) Représentation des élus dans les syndicats intercommunaux. DLB 2012/59

Suite à la démission de Lisiane PEREIRA du conseil municipal, il convient de revoir la représentation des élus au sein des syndicats intercommunaux. Il est proposé la représentation suivante :

SYNDICATS		Titulaire n°1	Titulaire n°2	Suppléant n°1	Suppléant n°2
CCSM	Communauté de communes Seine Mauldre	Dominique Turpin, Stéphane Angot, Sandrine Pinçon, François Monnier			
SIEED, SIDOMPE	Syndicat Intercommunal d'Evacuation et Elimination des Dechets Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Energie	Daniel RENAULT	Laurent Lorthios	Dominique Turpin	François Rémy Monnier
SIA	Syndicat Intercommunal d'assainissement des Près Foulons	Dominique TURPIN	Laurent Lorthios	Hélène MAHAUT	François Rémy Monnier
SEY SIVAMASA	Syndicat d'Energie des Yvelines Syndicat Intercommunal d'électricité des Vallées VAucouleurs MAuldre et Seine Aval	Thierry Labarthe		Daniel Renault	
MAULDRE INFERIEURE	Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Mauldre Inferieure	François Monnier	Thierry Labarthe	Dominique Turpin	Daniel Renault
SIVOM	Syndicat Intercommunal à VOcation Multiple	Hélène MAHAUT	Micaela Ptak	Dominique Turpin	Thierry LABARTHE
SILYA	Syndicat Intercommunal du LYcée d'Aubergenville	Daniel Renault		Fabienne Béchet	
SITS	Syndicat Intercommunal de Transport Mantes Septeuil	Hélène MAHAUT	Micaela Ptak	Dominique Turpin	Sandrine PINCON

SIEHVS	Syndicat Intercommunal des Etablissements d'Handicapés Val de Seine	Micheline Voinier	Fabienne BECHET	Sandrine Pinçon	Angélique MENAGE
--------	---	----------------------	--------------------	-----------------	---------------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications à la représentation des élus dans les syndicats intercommunaux.

**4) Prorogation de permission de voirie Orange/France Télécom
DLB 2012/60**

Nous avons été saisis d'une demande de Orange concernant les permissions de voirie délivrées à France Télécom qui arrivent à échéance :

- Place de l'église (échéance le 12/10/2017).
- Ruelle du petit moulin (échéance le 18/03/2013).

Ces permissions de voirie sont inhérentes à la mission de service publique universelle de France Télécom ainsi que la desserte téléphonique des administrés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 96-659 de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996,

Le conseil municipal accorde à l'unanimité à France Télécom/Orange la prorogation de ces permissions de voirie jusqu'au 31 décembre 2028.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question diverse.

La séance est close à 22H10

Dominique TURPIN
Maire de Nézel

